

Accueil Mairie de Bourg Saint Maurice / Les Arcs

De: Mairie Bourg Saint Maurice - Les Arcs
Envoyé: vendredi 29 janvier 2021 15:33
À: Accueil Mairie de Bourg Saint Maurice / Les Arcs
Objet: TR: lettre Mr le Maire
Pièces jointes: lettre maire bourg 012021.odt

Pour enregistrement, merci.

Sylvie JOUNIAUX
Cabinet du Maire
Ville de Bourg Saint Maurice - Les Arcs
+33 (0)4 79 07 63 87



COMMUNE DE BOURG ST MAURICE LES ARCS

Courrier N° 97583

ARRIVE
LE : - 1 FEV. 2021

Traitement (date)

Pour information (élus) M. Turbelin, M. Turbelin / A. Duclos

Pour information (services)

De : d.turbelin <d.turbelin@laposte.net>
Envoyé : mardi 26 janvier 2021 17:06
À : Mairie Bourg Saint Maurice - Les Arcs <Mairie@bourgsaintmaurice.fr>
Objet : lettre Mr le Maire

veuillez trouver ci-joint une lettre d'habitants du village concernant la modification du PLU

Le 26 janvier 2021

Monsieur le Maire
Bourg st Maurice
copie à Alain Ducloz

Objet : Révision du PLU

Dans le dernier bulletin municipal (décembre 2020) vous annoncez le lancement de la révision du PLU de la ville. Dans ce cadre nous souhaiterions proposer une modification du PLU concernant notre village « Les Maisonnets ».

En effet, il n'existe aucune parcelle constructible du côté amont de la voie communale (gauche en descendant des Échines vers Bourg), alors que plusieurs bâtiments et un parking existent de longue date. Cette modification permettrait l'extension du village qui n'est plus possible puisque la totalité des maisons à rénover ont été vendus et aucune place de parking n'ont été créés, comme la construction de garages pour les voitures.

Comme vous le savez seule la voie communale est régulièrement déneigée en hiver, les terrains constructibles à l'intérieur du village sont inaccessibles en voiture en hiver.

En outre notre village (comme bien d'autre) souffre d'un manque criant de parking qui ne cesse de se faire sentir chaque année, cette question a été abordée à maintes reprises, sans aucun succès, avec vos prédécesseurs.

Nous vous proposons de rendre constructibles, avec bien entendu l'accord des propriétaires, dans le futur nouveau PLU, en totalité ou en partie après un redécoupage pour les plus étendues, afin de ne pas priver abusivement les éleveurs qui exploitent ces prairies, des parcelles référencées au cadastre qui longent la voie communale dans le périmètre du village.

Soit les parcelles : 2354 , 2356, 2391, et section H 190, 191, 1259, 1257, 1260.

Nous sommes, bien entendu, disposés à débattre avec vous et vos services, sur le terrain, pour une meilleure visibilité.

Les signataires de cette lettre sont des habitants du village dont certains propriétaires des terrains cités. Mr et Mme Bessard, Mr Eric Pugin, Mme Rullier Françoise, Mr Dominique Turbelin.